

LE

Messenger de la Foi

ET DES BONNES ŒUVRES.

PARAISANT CHAQUE SEMAINE

SOUS LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH.

AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR. DE MONTRÉAL.



MONTREAL.

EUS. SENÉCAL, IMPRINEUR ÉDITEUR, 10 RUE ST. VINCENT.

1874

St. Antoine de Padoue.—(Suite et Fin.)

Les miracles du Saint sont si nombreux qu'il faudrait des volumes entiers pour les rapporter. Il guérit par le signe de la croix, un enfant estropié de naissance. Il en fit retrouver sans aucun mal, un autre qui, en l'absence de ses parents, était tombé dans une chaudière d'eau bouillante. Un jeune homme s'étant confessé à lui d'avoir donné un coup de pied à sa mère, et le Saint, pour lui faire sentir l'horreur d'une action aussi révoltante, lui ayant dit qu'un pied qui avait été l'instrument d'un tel attentat eut mérité d'être coupé, il arriva que le jeune homme, touché de repentir, mais saisissant mal le juste reproche de son confesseur, se coupa le pied. Le fait fit grand bruit, et l'homme de Dieu en ayant entendu parler, fut voir le jeune homme. Aussitôt ayant pris son pied et l'ayant rapproché de la jambe, en faisant le signe de la croix, le membre se rejoignit de lui-même aussi parfaitement que s'il n'avait jamais éprouvé le moindre accident.

Dieu voulut encor montrer que si, tout jeune il s'était séparé de ses parents et de son pays, c'était loin chez lui, d'être indifférence. Pendant qu'il était à Padoue, dans la république de Venise, son père qui habitait Lisbonne, en Portugal, fut accusé faussement d'un meurtre, jeté dans un cachot, et était en danger d'être traité comme homicide. Le Saint en ayant eu connaissance, demanda à son supérieur la permission d'aller délivrer son père, ce qui, par l'inspiration de Dieu, lui fut accordé. Antoine alors fut transporté miraculeusement en un rien de temps, à Lisbonne, où il alla demander grâce pour son père, soutenant qu'il était innocent. Le juge s'y étant refusé, le Saint demanda qu'on fit apporter en plein tribunal, le corps de la personne tuée, ce qui fut fait. Alors il interrogea le mort, lui commandant, au nom de Jésus-Christ, de déclarer si c'étaient ses parents qui l'avaient mis à mort. Là dessus le mort se levant tout-à-coup, répondit que non ; et l'innocent accusé fut mis en liberté. Après cela, Antoine étant demeuré le reste du jour dans sa famille, pour l'encourager et la fortifier, disparut de nouveau, et fut retrouvé immédiatement au lieu d'où il était parti.

Ce miracle extraordinaire se renouvela une seconde fois en faveur du même personnage. Cet homme, qui jouissait de toute la confiance de son prince, avait eu pendant longtemps le maniement de ses deniers. Animé d'une parfaite bonne foi, mais ayant eu le tort de croire tout le monde aussi honnête que lui-même, et négligé de prendre des quittances et décharges des sommes dépensées, il se trouvait dans l'impossibilité d'en rendre compte en détail, et était sur le point d'être traduit en jugement. Le Saint ayant eu encore une connaissance surnaturelle de ce fait, fut de nouveau, sur sa demande, transporté tout à-coup à Lisbonne, où il fit devant le juge, un détail si précis de tous les emplois que son père avait faits des deniers publics, qu'on fut obligé de le tenir quitte. Antoine revint ensuite par la même voie miraculeuse, au lieu d'où il était parti.

On peut se faire une idée de la rage du démon contre un homme qui lui ravissait tant de victimes : et plusieurs fois ce malin esprit fut l'auteur d'accidents où l'homme de Dieu devait naturellement perdre la vie ; mais la providence qui veillait sur lui le préserva toujours.

Il ne remporta pas de moindres avantages contre les hérétiques de son temps, et fut pour cela nommé le *marteau des ennemis de la foi* : *Malleus hæreticorum*. Car par la force de sa doctrine, il les écrasait et les domptait, tandis que par sa charité il en convertissait un grand nombre, que leur méchancheté aurait fait juger absolument incorrigibles.

Un jour cependant, s'apercevant qu'une troupe de ces opiniâtres se bouchaient les oreilles, pour ne pas l'entendre, inspiré de Dieu, il s'interrompit tout à coup et pria le reste de l'assemblée de le suivre sur le bord de la mer. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'on vit une multitude de poissons de toute grandeur, s'avancer en ordre près du rivage, la tête hors de l'eau. Le Saint alors empruntant les paroles du Psalmiste, qui invite toutes les créatures de Dieu à le bénir, leur dit de louer à leur manière, le Créateur, des admirables propriétés qu'il avait mises en eux, des industries qu'ils avaient pour leur subsistance et leur conservation, du bel élément qui leur servait de demeure, etc... Sur quoi

ces animaux donnèrent, par quelques mouvements de tête. une marque visible d'assentiment, et sur un geste que l'homme de Dieu leur fit de se retirer, après les avoir bénis, ils disparurent tous sous les caix.

Un jour d'autres hérétiques l'ayant invité à un repas, et ayant empoisonné ses aliments, le Saint averti de Dieu, leur en fit des reproches : ceux-ci découverts avouèrent le fait, mais ajoutèrent que s'il prenait ces aliments et qu'il ne lui en arrivât aucun mal, selon les paroles du Seigneur en St. Marc, chap. XVI v. 18: *Ils avaleront du poison, et ce poison ne leur nuira point*, ils se convertiraient ; le Saint ayant fait le signe de la croix sur ce qui lui était présenté, en mangea sans difficulté, et sans en rien éprouver de fâcheux ; ce qui décida ces hommes pervers à changer à la fois de religion et de vie.

L'humilité de l'homme de Dieu était en proportion avec les grâces extraordinaires, et entr'autres avec le don des miracles, qui était tout-à-fait prodigieux en lui.

Sa piété fut glorifiée par la faveur insigne de l'apparition de l'Enfant Jésus, qui vint se déposer entre ses bras, ainsi que cela fut vu et constaté par des personnes qui l'observaient, pendant son oraison.—Sa commisération pour les malheureux était telle qu'il n'épargna jamais rien pour les soulager. Il fut même jusqu'à dompter un tyran cruel du nom d'Ezelin qui, s'étant emparé de plusieurs villes de la haute Italie, y exerçait d'affreuses cruautés. Le Saint l'ayant abordé lui reprocha avec une intrépidité et une majesté toute céleste, ses barbaries : à ce point que le tyran effrayé et terrassé tomba à genoux, demanda pardon de ses crimes, et se soumit à la pénitence que le Saint voudrait bien lui imposer.

Il ne fut pas moins zélé pour maintenir la discipline de son Ordre et travailla avec succès, dans cette vue, auprès du Pape, afin de faire corriger les relâchements qui commençaient à s'y introduire, et rétablir dans sa perfection l'esprit du saint fondateur. Lui-même était alors Provincial dans une partie de l'Italie ; fonction dont il demanda et obtint d'être déchargé avant de mourir.

Enfin sentant sa fin approcher, il se retira sur le Mont

Alverne, lieu devenu célèbre par le séjour qu'y avait fait le bienheureux François, lequel avait reçu là l'impression des sacrés Stigmates du Sauveur. Puis comme on le ramenait à Padoue, aux approches de cette ville, il toucha à ses derniers moments, et rendit l'esprit dans un couvent des environs, cinq ans après le B. François d'Assise, et âgé seulement de trente six ans.

Le nombre des miracles opérés à son tombeau, dans l'Eglise des Frères mineurs de Padoue, fut tel qu'immédiatement après sa mort, on crut devoir procéder à sa canonisation, laquelle fut prononcée dès l'année suivante, par le Pape Grégoire IX.

Origine de la pratique d'invoquer St. Antoine de Padoue pour retrouver les objets perdus.

L'origine de la pieuse pratique, légitimée par une expérience traditionnelle, d'invoquer ce grand Thaumaturge du XIII^e siècle pour retrouver les objets perdus, est ainsi racontée en substance dans une feuille religieuse, la *Semaine d'Arras* :

Pendant que Saint Antoine exerçait la charge de Gardien au couvent de Montpellier, il arriva qu'un novice dégoûté de sa vocation forma le projet de quitter son monastère; et partit en effet. Or il emportait avec lui un livre appartenant à son Supérieur; c'était un exemplaire du Nouveau Testament sur lequel le Saint avait écrit des notes qui lui servaient pour la prédication.

Affligé un peu de la perte de son volume, mais beaucoup plus du départ du pauvre jeune homme, l'homme de Dieu se met en prières, et Dieu qui ne lui refusait rien lui accorde sur le champ l'objet de sa demande: le retour du novice, ce qui était le principal, et celui du livre, ce qui n'était que l'accessoire. Car au moment de la prière du Saint le jeune homme avait vu une vision terrible qui le glaça d'effroi, et revenant sur ses pas, confus et repentant, il était allé se jeter aux pieds du Saint qui, du même coup, retrouva son novice et son livre.

Cet aimable Saint ayant donc expérimenté, une fois

dans sa vie. à l'occasion qu'on vient de dire, la peine qu'on éprouve quelque fois à la perte d'un objet utile, dont la privation peut causer un véritable préjudice, et sa prière à cette occasion ayant été exaucée sur le champ, Dieu aurait permis que l'instinct populaire fut conduit à s'adresser à lui pour ce genre d'assistance : or comme nous l'avons fait observer en commençant, on ne peut dire combien de fois, cette assistance a paru visiblement dans des circonstances où il était impossible de la méconnaître.

Et quelle raison de douter plus de la bienveillance des Saints à notre égard, pour ce genre d'intervention, que pour des guérisons, ou autres faits de ce genre ? Or l'expérience est là, et chacun peut la constater.

Quand on invoque St. Antoine pour cet objet, il est d'usage de réciter quelques *Pater* et *Ave*.

Secours aux Vieillards.

N'êtes-vous pas ému de compassion, cher lecteur, quand vous apercevez un de ces vénérables vieillards couvert des haillons de la misère, courbé sous le poids non-seulement de l'âge, mais souvent des infirmités, privé quelquefois de nourriture et d'abri, obligé de tendre la main et d'aller de porte en porte, demander à la charité l'aumône d'un morceau de pain ? Cet homme a élevé beaucoup d'enfants ; il pouvait compter en recevoir à son tour, secours et assistance ; mais plusieurs d'eux sont déjà morts, les autres ont de lourdes charges à soutenir, de nombreuses familles à nourrir. Lui qui connaît les difficultés de leur position, n'ose plus réclamer ses droits : il a peur de s'entendre reprocher le morceau de pain qu'il leur demande, dans les moments d'extrême détresse. Il est même de ces pauvres vieillards dont les enfants sont assez dénaturés, non-seulement pour les laisser manquer de tout, mais pour les traiter mal. Que feront ils alors ? Leur faudra-t-il se laisser mourir ? Il ne leur reste plus que la misérable ressource que nous avons dite : d'aller mendier de porte en porte. Ils peuvent même en venir au point de n'en être plus capables.

Voyez-vous ce pauvre en cheveux blancs, qui passe devant vous ? sa vue a baissé, il peut à peine, appuyé sur un bâton, aider sa marche incertaine ; voyez comme il se soutient péniblement ; parfois ses facultés ont commencé à s'engourdir ; il se traîne, souffrant, abattu, sans force.

Ayez-en donc pitié : car quelquefois, accablé sous le poids du malheur, au lieu d'appeler à son aide la résignation et l'espérance, ces deux verus amis du malheur, il a le tort de s'abandonner au découragement, au désespoir. Bientôt, pour combie d'infortune, sa raison affaiblie ne pourra plus le conduire. Ah ! pitié, pitié, pour ce pauvre malheureux, et quand vous le verrez ou qu'un ami compatissant, après l'avoir assisté lui-même, viendra vous demander pour lui quelque secours, laissez attendrir votre cœur. C'est Jésus-Christ qui vous demande en sa personne, Jésus-Christ qui nous assure que les pauvres sont les membres de son corps, et qu'il recevra comme fait à lui-même, ce que nous aurons fait pour eux.

Or combien n'y a-t-il pas de moyens de la faire cette charité ! Combien qui très-facilement seront pour eux d'un très-grand secours ! Au lieu, par exemple, de laisser traîner, se gâter, et se perdre des pièces de vêtements qui ne servent plus, pourquoi n'en pas faire une offrande à ces malheureux ? *J'étais pauvre et sans vêtements, dit l'Évangile et vous m'avez couvert ; sans pain, et vous m'avez nourri ; sans asile, et vous m'en avez procuré, etc. Entrez dans la récompense que vous avez méritée.*

Ces infortunés d'ailleurs, objets de votre charité, prient pour vous, et Dieu sait ce que valent les prières du pauvre, pour un bienfaiteur. Par ce moyen, comme par tant d'autres qui sont à votre disposition, vous vous assurerez des trésors pour le ciel ; vous consolerez des âmes à la veille de quitter la terre et qui, dans l'éternité, deviendront pour vous des intercesseurs.

Lisez le trait suivant rapporté par un écrivain, l'ai aussi ami des pauvres :—

« Dans une bonne paroisse de campagne, une de ces familles, en qui la foi, tout en développant la sensibilité, avait découvert le prix et le mérite de la charité, était

dans l'usage de préparer deux sortes de pain, l'un de pur froment et l'autre plus grossier. Le pain plus grossier était pour elle, celui de froment pur pour les indigents. Un jour qu'on demanda à la mère la raison de cette différence, elle répondit : " Pour nous, nous trouvons toujours quelque chose pour accompagner notre pain, mais ces pauvres gens n'ont souvent que leur pain sec, il faut qu'il soit meilleur."

Entrons dans ces beaux sentiments; tout le monde le peut. Ce n'est pas la richesse qui les donne c'est la foi, c'est la religion. L'homme insensible, une fois qu'il s'est rassasié, laissera perdre sans regret le superflu qui couvrait sa table, ou il aimera mieux en nourrir ses animaux. L'homme charitable qui a l'intelligence et le souvenir des besoins du prochain, *qui intelligit super egenum et pauperem*, sait faire la part de celui-ci. Pour cela, il se retranchera plutôt quelque morceau, dont il peut sans inconvénient se priver, un objet encore de quelque service, mais dont un autre beaucoup plus dénué que lui, a infiniment plus besoin. Ce n'est pas la fortune, c'est le cœur qui fait ces partages : c'est la foi, c'est la charité. C'est parfois et même souvent l'aumône du pauvre qui va nourrir ou vêtir de plus pauvres que lui. Ce n'est pas non plus le superflu du riche, vu du monde et étalé avec ostentation, qui a le plus de mérite devant Dieu ; c'est le denier de la veuve, vu de lui seul ; et dont le souverain juge a prononcé : *Je vous le dis en vérité : celle-là a donné plus que tous les autres ; car les autres ont donné de leur superflu, mais celle-là pour donner, s'est arraché son nécessaire.*" Aussi la récompense sera-t-elle en proportion du sacrifice.

ANNONCES

On recommande aux prières, les Associés de l'Union des Prières, décédés depuis la dernière publication :

Adéline Grosleau ; Caroline Ménard ; l'épouse de Frs. X. Sicard ; Frs. X. Beaupré ; Hilaire Ladurantaye ; l'épouse de J. Rte. Lafond ; l'épouse d'Antoine Leduc ; l'épouse de Joseph Cardinal ; l'épouse d'Antoine Dumont.

Prix du Numéro, un centin.—En vente au Séminaire.